

DÉFI ALUMINNOV'

Règlement 2026-2027

12e ÉDITION • THÈME : LÉGÈRETÉ

ARTICLE 01 Définition et caractéristiques

Le Défi Aluminnov' propose aux étudiants de France métropolitaine de s'interroger sur les propriétés de l'aluminium et d'en révéler les qualités à travers un projet innovant : produit, construction ou aménagement. La création proposée, dans laquelle l'aluminium joue un rôle central, doit répondre aux besoins des nouvelles générations, s'inspirer des usages émergents ou des grandes tendances de la société.

Pour l'édition 2026-2027, les étudiants sont invités à mener une réflexion autour du thème « Légèreté ». Les candidats devront intégrer cette thématique et l'illustrer à travers une application de leur choix, en démontrant l'apport de l'aluminium à l'allègement et à l'économie des ressources utilisées.

ARTICLE 02 Durée de la compétition

Le Défi se déroulera du 20 octobre 2026 au 30 avril 2027, selon les modalités prévues au présent règlement.

Aluminium France se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le Défi en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté. Sa responsabilité ne pourra pas alors être engagée.

ARTICLE 03 Modalités d'inscription

La participation est gratuite. L'inscription s'effectue via le site www.defi-alu.com, dans le délai prévu au présent règlement.

ARTICLE 04 Conditions de participation

Les participants doivent être étudiants en cours de formation en France métropolitaine. Les projets peuvent être individuels ou collectifs. Pour les équipes, une seule déclaration d'inscription doit être renseignée, après désignation d'un représentant. Aucun dossier ni pièce manquante ne sera accepté après la date limite de transmission des projets.

Tout participant en conflit d'intérêts avec un membre du jury ou un partenaire du Défi, en raison de liens familiaux directs ou d'un rapport de dépendance pendant le Défi, ne peut y participer. Le non-respect des articles 1 et 6 peut justifier la mise hors concours du projet par le jury.

ARTICLE 05 Calendrier

20 octobre 2026	Ouverture des inscriptions
31 mars 2027	Date limite d'inscription
30 avril 2027	Date limite de transmission des projets
Mai 2027	Examen des dossiers par le jury officiel

Remise des prix : date et modalités à confirmer.

Les résultats seront communiqués sur le site Internet du Défi Aluminnov'. Les lauréats seront informés directement par courriel.

ARTICLE 06 Composition des dossiers

Les candidats doivent choisir l'une des deux catégories du concours.

Catégorie 1 : Créativité

- Une illustration du projet au format JPEG ;
- Des planches au format PDF (5 maximum) présentant précisément les différents aspects techniques et artistiques du projet ;
- Les réponses techniques aux questions du formulaire de dépôt en ligne.

Catégorie 2 : Ingénierie

- Une illustration du projet au format JPEG (facultatif) ;
- Un exposé technique présentant les hypothèses de départ et les partis pris techniques, le protocole mis en place, les calculs étayant l'approche et les résultats obtenus, avec des croquis si nécessaire ainsi que les éventuelles maquettes ou prototypes réalisés.

ARTICLE 07 Jury

Le jury se compose de professionnels du design, de l'architecture et de l'ingénierie, d'un représentant de la filière aluminium française ainsi que de lauréats de l'année précédente.

Sa composition est disponible sur www.defi-alu.com/jury.

ARTICLE 08 Critères de notation

Les projets sont évalués par le jury officiel selon les principaux critères suivants :

Innovation : usage nouveau ou original de l'aluminium ; originalité de l'approche d'allègement et d'économie des ressources.

Choix des matériaux : pertinence du rôle de l'aluminium, notamment pour sa légèreté et sa recyclabilité.

Viabilité : faisabilité technique et économique, possibilités d'industrialisation et de commercialisation sans coûts excessifs.

Qualité de présentation : clarté et sérieux du dossier ; présentation artistique pour la catégorie Créativité ; éléments techniques, procédés envisagés et pertinence de la démonstration d'allègement et d'économie des ressources pour la catégorie Ingénierie.

ARTICLE 09 Prix

Le concours est doté d'une somme globale de 5 000 €. Le jury décide souverainement des modalités d'attribution. Tous les candidats sont invités à la remise des prix.

Les lauréats, dont les frais de déplacement sont remboursés, s'engagent à être présents à la cérémonie, dont la date et les modalités seront précisées par les organisateurs.

ARTICLE 10 Propriété des projets

Les projets et leurs droits d'exploitation restent la propriété des participants. Les organisateurs se réservent toutefois le droit de réutiliser les projets à des fins de communication ou de publicité. Ils pourront, sans limitation de durée et à des fins non commerciales, utiliser les visuels des projets et l'identité des participants sur des supports de presse, documents publicitaires ou brochures, tant que cela ne compromet pas les droits liés aux procédures de protection intellectuelle engagées par le participant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de négligence relative à la propriété industrielle de la part des participants.

ARTICLE 11 Interprétation du règlement

Seuls les organisateurs ont compétence pour interpréter le présent règlement.